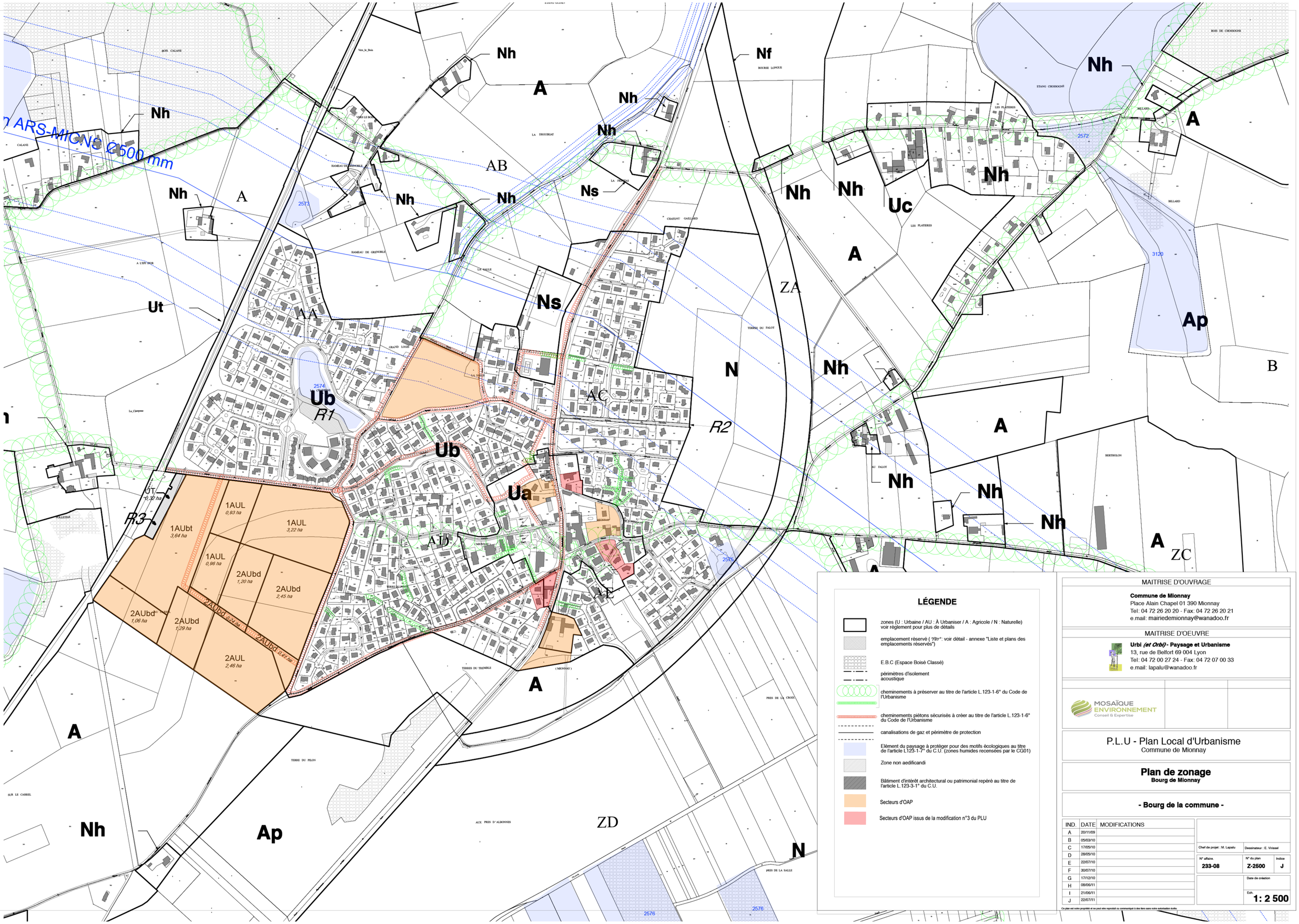

LÉGENDE

- zones (U : Urbaine / AU : À Urbaniser / A : Agricole / N : Naturelle) voir réglement pour plus de détails
- emplacement réservé (*"Rn"*: voir détail - annexe "Liste et plans des emplacements réservés")
- E.B.C (Espace Boisé Classé)
- périmètres d'isolement acoustique
- cheminements à préserver au titre de l'article L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme
- cheminements piétons sécurisés à créer au titre de l'article L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme
- canalisations de gaz et périmètre de protection
- Elément du paysage à protéger pour des motifs écologiques au titre de l'article L123-1-7° du C.U. (zones humides recensées par le CG01)
- Zone non aedificandi
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial repéré au titre de l'article L.123-3-1° du C.U.
- Secteurs d'OAP
- Secteurs d'OAP issus de la modification n°3 du PLU

MAITRISE D'OUVRAGE

Commune de Mionnay
Place Alain Chapel 01 390 Mionnay
Tel: 04 72 26 20 20 - Fax: 04 72 26 20 21
e.mail: mairiedemionnay@wanadoo.fr

MAITRISE D'OEUVRE

Urbi *(et Orbi)* - Paysage et Urbanisme
13, rue de Belfort 69 004 Lyon
Tel: 04 72 00 27 24 - Fax: 04 72 07 00 33
e.mail: lapalu@wanadoo.fr

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

P.L.U - Plan Local d'Urbanisme
Commune de Mionnay

Plan de zonage
Bourg de Mionnay

- Bourg de la commune -

IND.	DATE	MODIFICATIONS
A	20/11/09	
B	05/03/10	
C	17/05/10	
D	28/05/10	
E	22/07/10	
F	30/07/10	
G	17/12/10	
H	08/06/11	
I	21/06/11	
J	22/07/11	

Chef de projet : M. Lapalu
Dessinateur : E. Virissel

N° affaire. **233-08**
N° du plan **Z-2500**
Indice **J**
Date de création
Ech. **1: 2 500**

Ce plan est notre propriété et ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite.